

Compte rendu de la réunion du groupe de travail zones VIII & IX, 23 avril 2015, BEC Bilbao

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE + 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu www.ccr-s.eu

Le Président du groupe S.Larzabal a remercié les membres pour leur présence et a soumis au vote les projets de compte rendu de la précédente réunion et d'ordre du jour qui ont été validés en l'état. Une question diverse a été ajoutée à l'ordre du jour. De nombreux scientifiques ont fait la demande pour accéder aux données GEPETO. Il doit donc être discuté la possibilité de leur donner un accès.

Gestion des raies

Présentation J.Jourdain

J.Jourdain (CNPMEM) a présenté la proposition de la France d'un nouveau mécanisme de calcul du TAC global de raies pour qu'il tienne davantage compte des abondances biologiques. Le constat qui est fait est le suivant : le TAC baisse régulièrement et ceci a des conséquences économiques et fait augmenter les rejets. Ceci, alors que pour certains stocks, le CIEM décrit des augmentations de la biomasse. Suite à ce constat, il semble important aux professionnels de proposer des mesures pour permettre un ajustement du TAC aux évolutions d'abondance.

Actuellement, les espèces les plus abondantes sont les plus capturées. Cependant, le TAC global est influencé par l'état des stocks fragiles. Pour permettre une augmentation de ce dernier, il faut une connaissance exhaustive de toutes les espèces et un bon état des stocks. La méthode de calcul du TAC global proposée par la France consiste en un ajustement en fonction du nombre de stocks ayant un avis scientifique positif et négatif. Une explication détaillée du mécanisme est présentée sur le site du CC Sud. Une demande d'expertise de cette méthode a été faite au CSTEP avec pour objectif une application en 2016. Les résultats sont attendus dans les semaines à venir.

Débat sur la méthode

Il a été demandé si des réflexions sur les tailles minimales de raies avaient été menées. J.Jourdain a répondu que la question n'avait pas été abordée et qu'elle semble compliquer du fait de la gestion par TAC global. L'absence de critères de précaution dans cette méthode de calcul a été soulignée. Certaines espèces ayant un rendement faible, il a été demandé de les considérer. Il a été souligné qu'un TAC global pourrait avoir un effet négatif sur les stocks d'espèces fragiles, ce qui est toutefois déjà le cas. Il est donc nécessaire de développer des mesures complémentaires. La méthode proposée est générale et a pour but d'évoluer. Il a été indiqué que des estimations du taux de survie étaient en cours. Cette réflexion a été jugée intéressante mais nécessite la mise en place d'étude complémentaire. Le fort taux de survie des rejets a été signalé par un des participants qui considère qu'une taille minimale de 65 cm pour toutes les espèces permettrait la garantie de survie.























6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE + 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu www.ccr-s.eu

Le président S.Larzabal a conclu le point sur la gestion des raies en proposant d'envoyer aux membres cette nouvelle méthode de calcul et d'attendre la réponse du CSTEP à ce propos pour intégrer cette méthode dans un avis à resoumettre au comité exécutif de juin.

Point sur la raie brunette

Un point d'information a été fait sur le cas de la raie brunette. De nombreuses études ont permis la réouverture de la pêche de ce stock, de manière précautionneuse. Les pêcheurs Français souhaitent pouvoir pêcher ce stock de manière accessoire. Le TAC proposé par la DG MARE serait de 20kg/marée. Une des idées proposées du côté français serait d'accorder la capture aux navires pour les prises scientifiques. Cette limitation des captures est envisagée de différentes manières selon les pays. Pour la France, cette quantité serait destinée uniquement pour la pêche scientifique. Pour l'Espagne, les captures de raie brunette ont été ouvertes pour la zone VIII à la hauteur de 20kg/marée. La présence de raies est observée dans certaines zones, les pêcheurs espagnols ne comprennent donc pas cette situation et un découpage du TAC par zone et par espèce leur semble un point a étudié. Il a été précisé que du fait du manque de connaissance le principe de précaution s'appliquerait toujours. Ainsi, pour aboutir à une augmentation des possibilités de pêche, il est très important de poursuivre les études. Le président S.Larzabal a invité les membres à mutualiser l'information via le CC Sud pour établir un projet d'avis en vue d'une future augmentation des possibilités de pêche.

Gestion du bar

Un point d'information sur la gestion du bar a été réalisé. Deux mesures fortes ont été prises, une concernant la pêcherie pélagique et une concernant la pêche plaisance. Les autres métiers seront sans doute concernés dans les temps à venir pour que tous les acteurs participent à la reconstitution du stock. Le golfe de Gascogne ne semble pas encore concerné par ces mesures. Des plans pluriannuels semblent être en développement. Des interrogations vis-à-vis de la taille minimale à 42 cm ont été soulevées et il se pourrait que cette option soit considérée par la DG MARE pour tous les acteurs mais pas nécessairement pour toutes les zones. Un troisième train de mesures devrait arriver courant mai 2015. La gestion du bar ne concernant pas uniquement les eaux occidentales sud, il est prévu une mise en place de discussions avec le CC Nord-Ouest dès la prise de fonction du nouveau secrétaire général. Le président du groupe de travail S.Larzabal a précisé que sur ce sujet, le CC Sud devait être proactif afin d'anticiper de probables mesures de la part de la DG MARE. La mesure à propos du changement de taille minimale devrait être étudiée socio économiquement selon un participant. En effet cela aurait un impact sur l'adaptation des engins de pêche et donc des couts supplémentaires. D'autre part, la mise

























6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE + 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu www.ccr-s.eu

sous TAC de ce stock ne semble pas être d'actualité pour le gérer du fait qu'aucun compromis n'ait été trouvé depuis plusieurs années à propos de la gestion de ce stock. Cependant, étant l'outil le plus puissant il se pourrait que cela revienne dans les débats.

Plan pluriannuel pour les eaux occidentales Sud

Présentation A. Mousseigne

Les différents travaux de la DG MARE concernant les plans pluriannuels (préfiguration du plan baltique, termes de référence pour la Mer du Nord) ont été présentés afin d'élargir la réflexion au cas des eaux occidentales sud. Suite à cela, une analyse de ces travaux a été présentée pour permettre aux participants de se projeter sur un éventuel plan pour les eaux occidentales Sud développé par la DG MARE. Enfin, les craintes et les recommandations vis-à-vis de ces travaux ont été indiquées. Un document reprenant ces recommandations sera envoyé en vue d'un projet d'avis du CC Sud.

Présentation Azti

A la fin mai se déroulera un groupe de travail du CSTEP afin de répondre au futur termes de référence concernant une évaluation d'impact de différents scénarios pour les plans pluriannuels des eaux occidentales sud. Dans ce cadre, l'AZTI participera au groupe de travail et a présenté le modèle bio économique qui sera utilisé pour ce groupe (FLBEIA). Pour étudier les eaux occidentales sud, ils ont séparé le golfe de Gascogne et les eaux ibériques en deux modèles différents. Ce modèle intègre de nombreuses espèces. La dynamique des stocks est considérée lorsque les informations sont disponibles. Les principales hypothèses de travail sont un maintien de la stabilité relative. Les interactions trophiques ne sont pas prises en compte mais celles en termes de composition de captures le sont. A priori, différents scénarios seront testés bien que les termes de référence ne soient toujours pas connus. Le scénario ou la pêche n'est fermée qu'après l'atteinte de tous les quotas sera testé. D'autres mettant en œuvre l'obligation de débarquement, les exemptions de minimis, la flexibilité interannuelle et inter espèces le seront aussi. La principale requête des futurs termes de référence sera sur la comparaison entre la gestion actuelle avec une valeur cible Fmsy et la gestion avec des intervalles de mortalité. Cependant, ces intervalles ne sont pas disponibles. Les scientifiques vont devoir calculer des intervalles provisoires en attendant ceux du CIEM. D'autre part, il semble qu'aucune règle d'exploitation ne sera définie. Les plans qui seront testés auront comme objectifs le MSY en 2016 et 2020.























6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE + 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu www.ccr-s.eu

Présentation des craintes et des recommandations à propos des travaux en cours

Les différentes craintes et recommandations à propos des travaux en cours de la DG MARE ont été présentées. Ainsi, un plan à portée trop général tel que celui de la Baltique serait décevant. L'approche scientifique au travers des termes de référence de la DG MARE n'est pas suffisamment globale et ne considère que des objectifs biologiques. La gestion via des intervalles de mortalité sans mesure complémentaire ne semble pas apporter de la visibilité et de la stabilité dans les possibilités de pêche. Il est donc important que les futurs travaux soient plus généraux et structurants. La visibilité et la stabilité des possibilités de pêche semblent être l'objectif prioritaire pour les parties prenantes. La majorité des pêcheries étant mixtes, une approche plurispécifique est aussi à développer. Un fort sentiment de déception a été plusieurs fois exprimé, aussi bien en termes d'objectifs politiques que de consultation des parties prenantes. Les premiers travaux présentés semblent être fortement orienté pour répondre aux besoins réglementaires. La gestion via les intervalles de mortalité sans aucune mesure complémentaire est décevante. Cela ne changera pas les prises de décision de fin d'année au conseil des ministres. Les incertitudes seront toujours présentes. Les objectifs des parties prenantes de visibilité et de stabilité ne pourront pas être atteints. Les notions socio-économiques semblent être absentes des plans qui seront proposés

Il a été précisé que les scientifiques du CSTEP répondent à une commande de la DG MARE. Ainsi, en fonction de la demande, les scientifiques peuvent ou pas y répondre et formulent les limites de leurs travaux. La pêche loisir n'a pu être incluse du fait d'un mangue de données.

La PCP précise que les parties prenantes doivent être consultées. Certains membres ont précisé qu'à ce titre il faut insister pour donner notre point de vue et être proactif. Une approche économique et sociale doit être faite et un plan semblable à celui de la Baltique n'est pas envisageable du fait des spécificités de nos zones.

Tous les participants semblent d'accord sur les craintes et les recommandations à formuler. Le CC Sud doit travailler sur ces questions. Les travaux à mettre en place sont du même type que ceux développer pour le cas de l'anchois. Autre que les CC, nos Etats membres peuvent être sollicités et tenus informer. Il a été convenu qu'un document d'avis serait envoyé au comité exécutif et aux membres du groupe VIII, IX.

Questions diverses

Enfin, en questions diverses l'accès aux données Gepeto pour les scientifiques a été débattu. Cela ne semble poser aucun souci si les données sont utilisées pour une étude concernant les plans























6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE + 33 297 83 11 69 * info@ccr-s.eu www.ccr-s.eu

pluriannuels. En contrepartie, il sera toutefois demandé aux scientifiques de rendre compte de leurs travaux.

















